

LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)



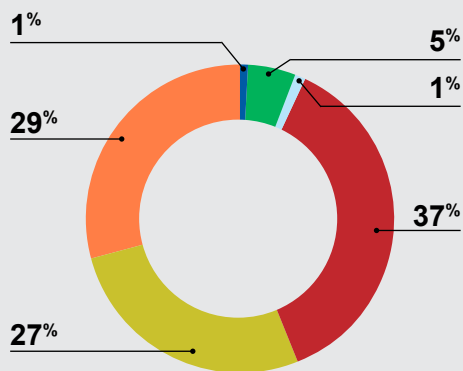
Le dioxyde de soufre (SO₂) provient principalement de la **combustion de charbon et de fioul** (centrales thermiques, installations de combustion industrielles et chauffage individuel). La nature émet également des produits soufrés (volcans).



2 sites

de mesures permanents
du SO₂ en Languedoc-Roussillon

Sources des émissions de SO₂
en Languedoc-Roussillon



- Transports routiers
- Agriculture, sylviculture et nature
- Production et distribution d'énergie
- Résidentiel et tertiaire
- Industrie et traitement des déchets
- Transports non routiers

Source : Inventaire des émissions / 2010 - AIR LR



LES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Participation au phénomène des pluies acides formées par le soufre et l'eau
- Dégradation de la pierre et des matériaux
- Dégradation des sols et de la végétation



LES RISQUES POUR LA SANTÉ

- Gaz irritant et toxique
- Toux, gêne respiratoire
- Aggravation des troubles pour les personnes asthmatiques



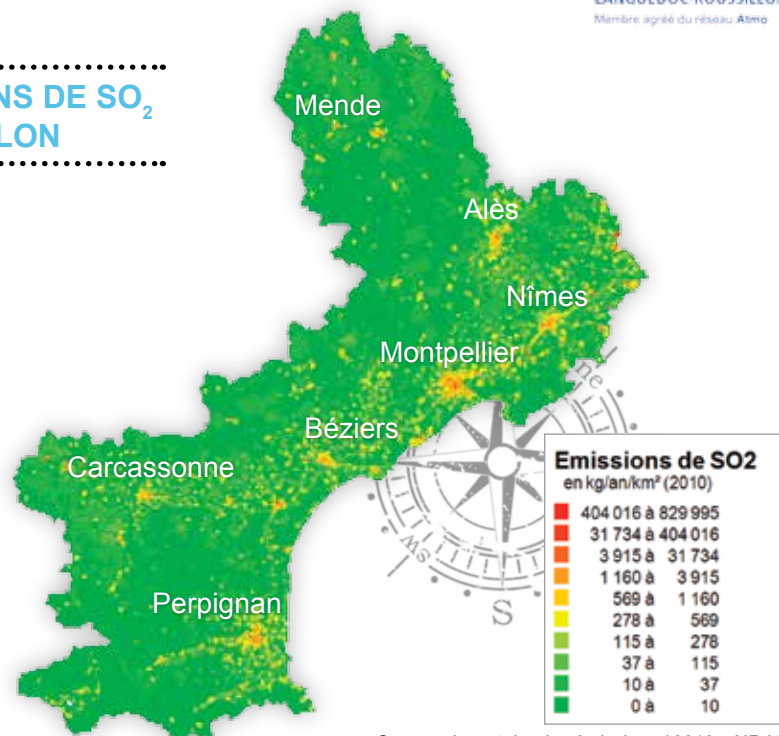
LES ÉMISSIONS DE SO₂ EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

En 2010, les émissions de dioxyde de soufre en Languedoc-Roussillon représentaient 3 100 tonnes, soit 1 kg par habitant.

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE SO₂ EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



En France, les concentrations ambiantes de dioxyde de soufre (SO₂) ont diminué de plus de 50% depuis 15 ans, en raison notamment des mesures techniques et réglementaires qui ont été prises au niveau des principales industries. En Languedoc-Roussillon, les concentrations de dioxyde de soufre (SO₂) ont diminué, en moyenne, de 56 % en milieu urbain et de 11 % en milieu industriel, entre 2001 et 2010.



Source : Inventaire des émissions / 2010 - AIR LR

SEUILS RÉGLEMENTAIRES - DIOXYDE DE SOUFRE

VALEUR	TYPE DE SEUIL	INFORMATIONS
50 µg/m ³	Objectif de qualité en moyenne annuelle	Niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.
125 µg/m ³	Valeur limite santé humaine	Moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 fois par an
350 µg/m ³	Valeur limite santé humaine	Moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 fois par an
300 µg/m ³	Seuil d'information et de recommandation	En moyenne horaire dépassée pendant plus de 2 heures
500 µg/m ³	Seuil d'alerte	En moyenne horaire

Source : Article R 221-1 du Code de l'Environnement

AIR
LANGUEDOC-ROUSSILLON,

observatoire indépendant agréé pour la surveillance
et l'information sur l'air, est administré par un Conseil
équilibré en 4 collèges

État

Industriels

Collectivités

Associations



LANGUEDOC-ROUSSILLON

Membre agréé du réseau **Atmo**

AIR Languedoc Roussillon
Les Echelles de la Ville, Antigone
3, place Paul Bec
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 96 60
Fax : 04 67 15 96 69
E-Mail : info@air-lr.org

www.air-lr.org

devenez partenAIRe

- ➔ Recevez gratuitement les indices de **la qualité de l'air et les alertes pollution**
- ➔ Retrouvez toutes **les mesures en temps réel**



www.air-lr.org



https://twitter.com/AIR_LR